



Comprendre le PRU (Prix de Revient Unitaire)

Fiche pratique publié le 17/02/2021, vu 1731 fois, Auteur : [Droit de la Finance](#)

Le PRU (prix de revient unitaire), dénommé aussi PAMP (prix d'achat moyen pondéré), peut être défini comme le coût d'achat réel d'une action, d'une devise ou d'un actif.

Indispensable d'un point de vue fiscal (il permet de calculer précisément les éventuelles plus-values réalisées), il est utile également à toute personne soucieuse d'assurer une bonne gestion de son portefeuille.

Comment se calcule le PRU ?

En cas d'achat d'actions, le PRU sera exprimé en euros ou dollars, en cas d'indices, il le sera en points

Dans le cadre d'un **premier achat simultané** d'un nombre n d'actions, par exemple, le mode de calcul est relativement simple. Pour en connaître le prix de revient unitaire, il suffit de procéder à l'opération suivante :

$$\text{PRU} = \{(\text{prix d'achat de l'action} \times n) + \text{frais de courtage}\} / n$$

Si l'achat de ces actions est assujéti à la taxe sur [les transactions financières \(TTF\)](#) qui touche à hauteur de 0,3 % l'achat de titres de sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros au 1er décembre de l'année précédant l'imposition ([liste publiée chaque année](#)), l'opération sera complétée comme suit:

$$\text{PRU} = \{(\text{prix d'achat de l'action} \times n) + \text{frais de courtage} + \text{TTF}\} / n$$

Dans le cas **d'achats successifs** du même titre à un prix différent, le calcul du PRU conduira à trouver un prix moyen pondéré. Il se fera alors ainsi :

$$\{(\text{prix d'achat 1 de l'action} \times n1) + \text{frais de courtage} + \text{TTF}\} + \{(\text{prix d'achat 2 de l'action} \times n2) + \text{frais de courtage} + \text{TTF}\} / (n1 + n2)$$

Pourquoi calculer le PRU ?

Bien que calculé par l'intermédiaire financier (banque, courtier), il est utile de le connaître et de savoir le calculer soi-même. Et ce d'autant que le PRU n'est pas immédiatement mis à jour mais seulement après un certain délai (de 24 à 48h suivant la transaction, selon que le titre est coté en France ou sur une place étrangère).

Le suivi de son évolution au fur et à mesure des investissements est important : ainsi, le PRU sera plus élevé si le nouveau prix de revient est supérieur à celui des premiers titres, il baissera dans le cas contraire (prix de revient inférieur).

Le maîtriser à chaque instant, avec peut être une [formation bourse en ligne](#) vous sera nécessaire, est donc essentiel, à plusieurs titres :

- de façon générale, il est un repère permettant de positionner ses « stop de protection » afin de s'assurer de ne pas perdre d'argent sur ses positions, à l'achat ou à la vente

- il indique le « prix pivot » à partir duquel se trouver en position favorable (plus-value) : il en découle que lorsque ce prix excède la valeur des titres détenus (position de moins-value), il est pertinent de rechercher alors la diminution de son niveau. Dans le cas d'une valeur aux solides fondamentaux, en raisonnant à long terme et en anticipant un rebond à échéance, il est possible d'investir à nouveau sur les mêmes titres lorsqu'ils sont à la baisse.

- chaque élément compte ; aussi, concernant les frais de courtage, s'agissant d'un poste susceptible de jouer de façon non négligeable sur le calcul du PRU, le choix du courtier est un élément important (et ce en particulier en cas de stratégie d'action fréquente à court terme) ; par ailleurs, dans le cas de recours au SRD (Service de Règlement Différé), une commission de règlement différé s'ajoutera aux frais de courtage : il faudra donc également faire jouer la concurrence sur ce point

- le PRU sert enfin à l'administration fiscale pour le calcul de l'assiette imposable en cas de plus-values éventuellement réalisées dans l'année. Au sens fiscal, en effet, la plus-value est la différence, si elle est positive, entre le prix de vente du titre et le prix d'acquisition net de frais de transactions. Si l'intérêt est alors que le PRU soit le plus élevé possible pour diminuer d'autant l'assiette imposable, d'autres éléments peuvent agir sur le montant de l'impôt :

- la méthode FIFO (*first in first out*, selon laquelle chaque titre est traité individuellement à son prix d'acquisition et non selon un prix pondéré), à utiliser afin de calculer les abattements pour durée de détention (dans le cas d'une imposition sur le revenu)

- ou le choix du support le plus favorable compte tenu de la stratégie d'investissement retenue : PEA (qui tient la corde sur le plan fiscal) ou compte-titres (plus grande souplesse de gestion).